



Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget



2023
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

ÉDITO

Après une sécheresse historique en 2022, l'année 2023 a amené son lot d'événements météorologiques préoccupants, justifiant pleinement nos démarches d'adaptation au changement climatique.

S'adapter au manque d'eau

Alors que le record de température a été battu à Chambéry avec un pic à 40,5°C le 24 août, l'année 2023 marque aussi l'engagement des communes dans **EAU climat, on agit !** Aujourd'hui, 35 communes portent des projets vertueux pour l'eau. Cet engagement participera à préserver de l'eau et donc de la vie dans les rivières de notre territoire.

Cette année marque aussi une étape importante dans la gestion de la ressource en eau. La démarche PGRE qui s'est déroulée entre 2016 et 2023 passe le relais à une nouvelle procédure : le PTGE. Si le sigle change, l'objectif reste le même : élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions garantissant l'approvisionnement en eau potable et des débits suffisants dans les rivières.

Cette eau réservée à la nature est indispensable pour le grand cycle de l'eau. En effet, sources, rivières, zones humides, nappes phréatiques et lacs sont un ensemble complexe dans lequel circulent l'eau et la vie. Ce complexe du grand cycle de l'eau est aujourd'hui menacé par le climat qui apporte moins d'eau et par l'homme qui en prélève trop. C'est pour cela qu'il y a urgence à intervenir.

Rendre les milieux aquatiques plus naturels et donc plus résilients

En plus de garantir de l'eau dans les milieux aquatiques, il faut aussi les restaurer. C'est ce à quoi s'emploie le CISALB.

De nombreuses opérations se sont déroulées au cours de l'année passée :

- La restauration du Tillet le long de l'hippodrome d'Aix-les-Bains,
- La restauration de la zone humide de Moraz-Dessous à Chambéry,
- La restauration de la zone humide des Bauches à Brison-St-Innocent.

Se préparer aux inondations

Entre le 15 septembre et le 30 décembre 2023, le plateau de Savoie Grand Revard a reçu un cumul de pluie de 950 mm ! Un déluge accompagné d'une isotherme particulièrement haute.

Ces pluies ont produit des crues exceptionnelles sur l'Arve et l'Isère savoyarde mais notre territoire a été épargné par les inondations, hormis en Chautagne. En effet, les crues successives du Rhône ont entraîné une crue du lac, comparable à celle de février 1990.

Le colloque sur la gestion de crise inondation, organisé le 29 novembre par le CISALB, a rencontré un vif succès. Les 70 personnes présentes, dont 35 maires, ont pu bénéficier d'une piqûre de rappel sur le « qui fait quoi » en matière d'inondation. Le film du colloque est visionnable sur YouTube.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la nécessité d'engager des travaux d'urgence pour conforter la digue de la Leysse sur 2,8 km, entre les ponts d'autoroute A41 et du Tremblay. Le CISALB a dû, pour des raisons de sécurité, anticiper une partie des travaux du projet global de restauration. Grâce au Fonds Barnier (40%) et au Fonds Vert (40%), ces travaux sont subventionnés à 80%.

**La présidente du CISALB
Marie-Claire Barbier**



Érosion de la digue rive droite de la Leysse le long de la piste cyclable reliant La Motte-Servolex au Bourget-du-lac



SOMMAIRE

• 2023 en images	4-5
• L'histoire	6-7
• Les compétences du CISALB	8
• Le territoire de compétences du CISALB	9-10
• La gouvernance	11
• Les moyens humains	12
• Les finances	13
• La gestion de l'eau et des milieux aquatiques	14 / 17
• La prévention des inondations	18/21
• La galerie de rejet au Rhône & la Coua et les Cavettes	22
• La sensibilisation du public	23
• Les temps forts de la sensibilisation 2023	24

Rédacteur en chef : Renaud Jalinoux

Rédaction : CISALB

Crédits photographiques : CISALB, Téréo, Gwenaëlle Grandjean

Graphisme : Gilles Morat



Campagne de marquage des grilles d'eaux pluviales à Challes-les-Eaux



Stand sur l'eau (fête de la science de Chambéry)



Journée technique sur la gestion des espaces verts en Bauges



Colloque sur la gestion de crise inondation (29 novembre 2023)



Crue du lac du Bourget (décembre 2023)



L'Hyères à sec à St-Thibaud-de-Couz (juillet 2023)



Inauguration des travaux de restauration du Tillet (Aix-les-Bains)



Inauguration des travaux de restauration de L'Hyères (Chambéry)



Inauguration de la citerne d'eaux pluviales d'Aix-les-Bains



Caractérisation des dégradations du génie civil de la galerie de rejet au Rhône

L'HISTOIRE

LA PÉRIODE 1972 - 1985

À l'aube des années 1960, le lac du Bourget montre des signes inquiétants d'un mal nouveau : l'eutrophisation. Les algues prolifèrent, les touristes fuient une eau de plus en plus trouble et les pêcheurs regardent avec inquiétude leurs filets désespérément vides.

En 1972, se dessinent les traits d'un projet titanesque : pour sauver le lac, élus et ingénieurs imaginent l'impensable, dériver vers le Rhône les eaux usées épurées des deux agglomérations. Les spécialistes affichent l'objectif : diminuer de 95% les rejets de phosphore dans le lac. Le parti retenu est d'améliorer les stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains et d'exporter leurs eaux ainsi traitées vers un milieu capable de supporter le rejet. Pour son débit et sa proximité, le Rhône est préféré à l'Isère.

En 1974, les tunneliers sont au travail. Mais au lieu de durer 2 ans et demi, le chantier dure 5 ans, faisant face à des contraintes géologiques inattendues.

En 1980, le préfet de la Savoie et les élus ouvrent conjointement la vanne, permettant aux eaux usées traitées issues des stations d'épuration de Chambéry et d'Aix-les-Bains, d'emprunter le long tunnel de 12 km pour rejoindre le Rhône, et ainsi de sauver le lac. 40 ans après son inauguration, les analyses dans le lac et dans le Rhône confirment la pertinence et l'audace de cet aménagement.

Cette période est aussi marquée par une autre source de pollution des eaux : la décharge de Viviers-du-Lac s'implante sur un ancien marais de 35 hectares situé à 500 mètres du lac. Plus de 1,3 million de mètres cubes de déchets se déversent dans le vallon des Cavettes (entre 1970 et 1975) puis dans la plaine de la Coua (entre 1975 et 1985). Cette décharge produit durant plusieurs décennies des lixiviats polluants contenant des toxiques dont les fameux PCB (pyralène).

LA PÉRIODE 1986 - 1998

En 1994, les statuts du CISALB sont enfin rédigés puis approuvés par arrêté préfectoral.

LA PÉRIODE 1999 - 2009

À l'occasion du projet Grand Lac, porté par le Département de la Savoie et les collectivités locales de l'époque, le CISALB prend une nouvelle dimension : il élabore et anime le volet environnemental de cet ambitieux projet de 3 milliards d'euros sur 15 ans.

En septembre 2002, le CISALB signe un contrat de 7 ans avec l'État, l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2003 et 2009, 80 millions d'euros d'actions sont conduites. Les collectivités portent des travaux d'assainissement, de lutte contre les pollutions de l'eau, de restauration et de suivi des milieux aquatiques, de protection contre les inondations et de sensibilisation du public. Le CISALB coordonne et anime ce premier contrat.

En décembre 2002, le CISALB signe avec l'Agence de l'eau, la Région et les acteurs économiques un Contrat Industrie. Ce contrat, animé par le CISALB, permet d'éliminer et valoriser plus de 2 000 tonnes de déchets dangereux des entreprises avec des aides bonifiées.

En octobre 2003, les collectivités s'engagent dans un premier Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 15 millions d'euros sont engagés dans des travaux de protection, notamment sur la Leysse et l'Albanne à Chambéry centre et sur la création du bras de décharge à Savoie Technolac (La Motte-Servolex et Le Bourget-du-Lac).

En 2007, le CISALB démarre les travaux de requalification du site sud de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac (25 hectares du site de la Coua).

LA PÉRIODE 2010 - 2019

En novembre 2011, le CISALB signe un 2nd contrat de bassin versant de 6 ans avec l'Agence de l'eau, la Région, le Département, les collectivités et les associations. Entre 2012 et 2018, 80 millions d'euros d'actions sont conduites par les maîtres d'ouvrage, dont Grand Chambéry et Grand Lac en matière d'assainissement, d'eau potable, de protection contre les inondations et de restauration écologique des milieux aquatiques.

Sur cette même période, les collectivités s'engagent dans un 2nd Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI). 25 millions d'euros sont engagés dans des travaux, notamment sur la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41 (Chambéry et La Motte-Servolex) et sur le Nant Petchi (St-Alban-Leysse et Bassens).

Des actions innovantes sont également conçues et/ou portées par le CISALB, en collaboration avec les deux agglomérations :

- Trois Opérations collectives sont signées entre le CISALB, les agglomérations et l'Agence de l'eau pour apporter un appui technique et des aides aux entreprises réalisant des travaux de mises en conformité de leurs rejets,
- L'opération Objectif zéro pesticide, conduite entre 2010 et 2014, permet à plus de 30 communes de réduire voire supprimer les pesticides dans la gestion des espaces verts et des voiries,
- Le Plan d'actions en faveur des zones humides, signé en 2012, permet de sauvegarder les sites remarquables et de restaurer des sites prioritaires,
- Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé en décembre 2016, prend acte de l'impact du réchauffement climatique et de la nécessité d'engager des actions pour réduire la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Le Plan de gestion du lac du Bourget, initié en 2014, reconnaît la nécessité de créer une gouvernance, d'arbitrer les usages dans un souci de préservation de l'environnement et de fixer un nouveau cap sur le lac,

- Des cheminements pédagogiques, conçus par le CISALB, sont réalisés par Grand Chambéry sur 2 sites d'alimentation en eau potable et 2 sites de traitement des eaux usées,
- Un laboratoire pédagogique est construit pour accueillir le public encadré par le CISALB sur le territoire de Grand Chambéry.

En 2018, le CISALB achève les travaux de requalification écologique et paysagère des sites de la Coua et des Cavettes, démarrés en 2007 à Viviers-du-Lac. Au total, le CISALB a engagé 4,5 millions d'euros pour restaurer 31 hectares d'anciennes décharges. Aujourd'hui, ces deux sites abritent 7,4 ha de zones humides, gérées par le CISALB. Ce chantier a bénéficié de 1,2 million d'euros de subvention et de 1,4 million d'euros de recettes issus des dépôts de matériaux terreux apportés par les entreprises du terrassement.

En 2019, le CISALB assure la maîtrise d'ouvrage de la conception d'un centre muséographique. Aqualis, situé à l'emplacement de l'ancien aquarium d'Aix-les-Bains, devient le principal lieu d'accueil des activités de sensibilisation du CISALB.

En juillet 2019, le CISALB signe un 3^{ème} Contrat de bassin versant de 3 ans avec l'Agence de l'eau, Grand Chambéry, Grand Lac et le CEN Savoie. Ce contrat de 67 millions d'euros s'achève en décembre 2022 avec un taux de réalisation de 77% et un montant d'aide global de l'Agence de l'eau de 20 millions d'euros.



Signature du Contrat de bassin versant 2023-24

LES COMPÉTENCES

À sa création en 1973, le CISALB est une commission regroupant les deux agglomérations de Grand Chambéry (SIAC) et Grand Lac (SILB). En 1994, les statuts du CISALB sont établis avec un objectif commun de poursuivre la dépollution du lac et de suivre la qualité de ses eaux. En 2005, les statuts du syndicat sont modifiés pour légitimer son rôle de « coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et étendre le suivi du lac à celui des rivières du bassin versant.

En 2018, le CISALB engage une modification de ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI et reformuler certaines compétences au travers du prisme de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Les compétences actuelles sont les suivantes :

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (PMVE)

Cette compétence est exercée en transfert. Elle comporte les missions suivantes :

- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques ;
- L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Cette nouvelle compétence est exercée par délégation pour Grand Chambéry et Grand Lac, et par transfert pour les 4 autres EPCI. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L 211-7, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE DE LA PLAINE DE LA COUA ET DU VALLON DES CAVETTES

Cette ancienne décharge (1955 à 1985) de plus de 40 ha a été réhabilitée par le CISALB entre 2007 et 2018. Aujourd'hui, il s'agit d'assurer le suivi réglementaire du site.

LES ÉTUDES, LA RÉALISATION, LA GESTION, LE FINANCEMENT DE LA GALERIE DE REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES AU RHÔNE

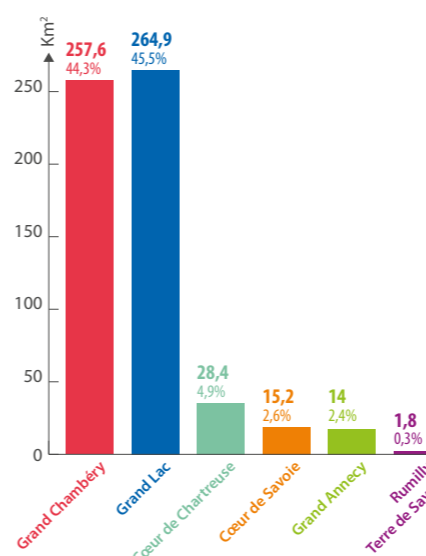
Cette galerie est en service depuis janvier 1980. Le CISALB assure l'entretien de l'ouvrage et le suivi réglementaire.

LE TERRITOIRE

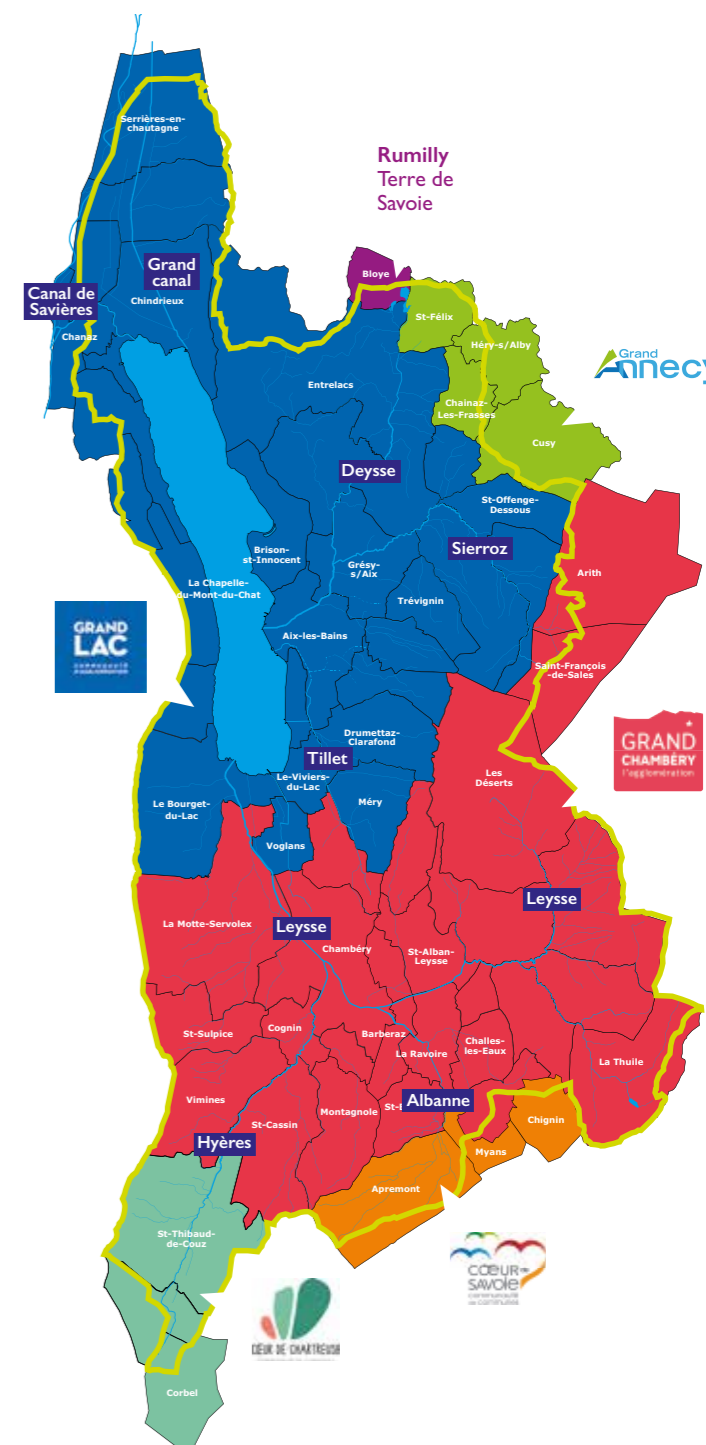
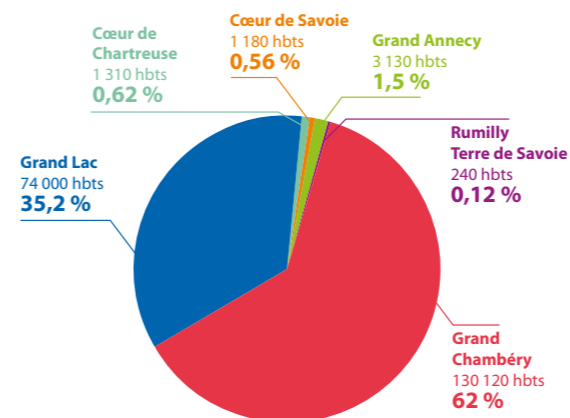
LES EPCI MEMBRES DU CISALB

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CISALB exerce ses compétences sur le bassin versant du lac du Bourget. Ce dernier couvre une superficie de 582 km² et abrite une population de 209 980 habitants répartis sur 64 communes, regroupées dans les 6 EPCI membres du CISALB :

Répartition des EPCI par superficie en km²



Répartition des EPCI par habitant





LE TERRITOIRE

LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Les objectifs d'atteinte du BON ÉTAT des masses d'eau fixés par le SDAGE sont pris en compte par le CISALB. Le bassin versant du lac du Bourget comprend 23 masses d'eau :

- 20 rivières,
- Le lac du Bourget,
- Alluvions de la plaine de Chambéry et alluvions du Rhône dans le marais de Chautagne.

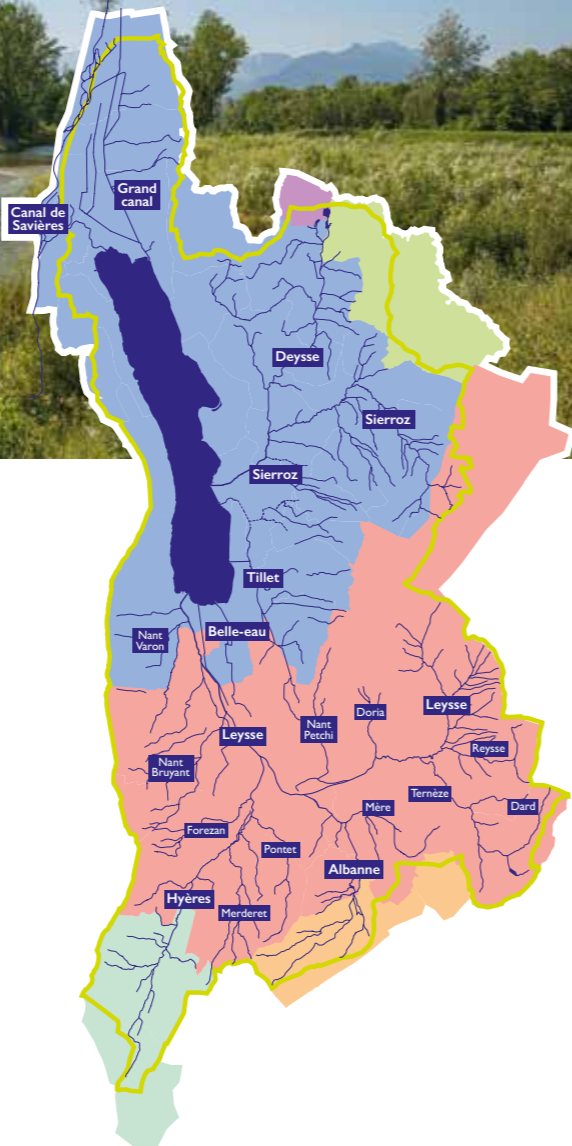
Le lac du Bourget et les deux nappes alluvionnaires sont évalués en BON ÉTAT.

L'état écologique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 9 sont en BON ÉTAT,
- 12 sont en état moins que bon.

L'état chimique des 21 rivières est le suivant en 2019 :

- 20 sont en BON ÉTAT,
- 1 est en état moins que bon (Deysse).



LA DIRECTIVE INONDATION

L'État a identifié un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) sur Chambéry - Aix-les-Bains qui vise 11 communes de Grand Chambéry et 17 communes de Grand Lac.

En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations (40 000 en cas de défaillance des digues). Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale (20 000 en cas de défaillance des digues). 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale (45 000 en cas de défaillance des digues). Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements). Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Érier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Savoie Technolac est également exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues.

EPCI	Masse d'eau principale	Masse d'eau secondaire
Grand Chambéry	Leysse (amont Doriaz) Leysse (Doriaz au lac) Albanne Hyères Ruisseau de Belle Eau	Ternèze Nant Petchi La Mère Nant Bruyant Ruisseau du marais
Grand Lac	Sierroz (amont Grésy) Deysse Sierroz (aval Grésy) Tillet Canal de Chautagne Canal de Savières Lac du Bourget	Monderesse Albenche Nant de Drumettaz
Cœur de Chartreuse	Hyères amont (1)	
Cœur de Savoie	Albanne amont (2)	
Grand Annecy	Affluent Deysse (3)	
Rumilly Terre de Savoie	Étang de Crosagny (4)	

(1) concerne 12 km de l'Hyères sur un total de 21 km
 (2) concerne 6 km de l'Albanne sur un total de 10 km
 (3) concerne 4 km du Nant de Dorsan et 1 km du Nant de Gorsy, non visés dans le SDAGE
 (4) concerne les 23 ha des étangs de Crosagny et Beaumont non visés dans le SDAGE



LE COMITÉ

Le CISALB est un syndicat mixte fermé au sein duquel siègent 14 membres titulaires :

Grand Chambéry	5 élus
Grand Lac	5 élus
Grand Annecy	1 élu
Cœur de Chartreuse	1 élu
Cœur de Savoie	1 élu
Rumilly Terre de Savoie	1 élu

Le comité s'est réuni 5 fois en 2023 :

- 7 février
- 24 avril
- 19 juin
- 24 octobre
- 19 décembre

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres s'est réunie à 3 reprises en 2023 :

- 11 janvier, pour l'attribution du marché de travaux d'investigations géotechniques dans la galerie de rejet au Rhône (240 519 €HT),
- 20 février, pour l'attribution des travaux de restauration écologique du Tillet à Aix-les-Bains (289 072 €HT),
- 19 décembre, pour l'attribution du marché de travaux d'urgence de confortement de la digue rive droite de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay (1 992 421 €HT).

LES AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La gouvernance politique s'exerce au sein de plusieurs instances dont les dates sont rappelées ci-dessous :

Comité de bassin versant	
Commission Ressource en eau	23 fév.
Commission Prévention des inondations	13 déc.
Comité technique du lac	27 mars 15 sept.
Comité de lac	14 juin
Comité des usagers	25 jan.
Copil Contrat Vert et Bleu	21 déc.



Remise aux maires des pochoirs et des plaques de l'opération « Le lac commence ICI ne rien jeter »

LES MOYENS HUMAINS

LES FINANCES



LES EFFECTIFS

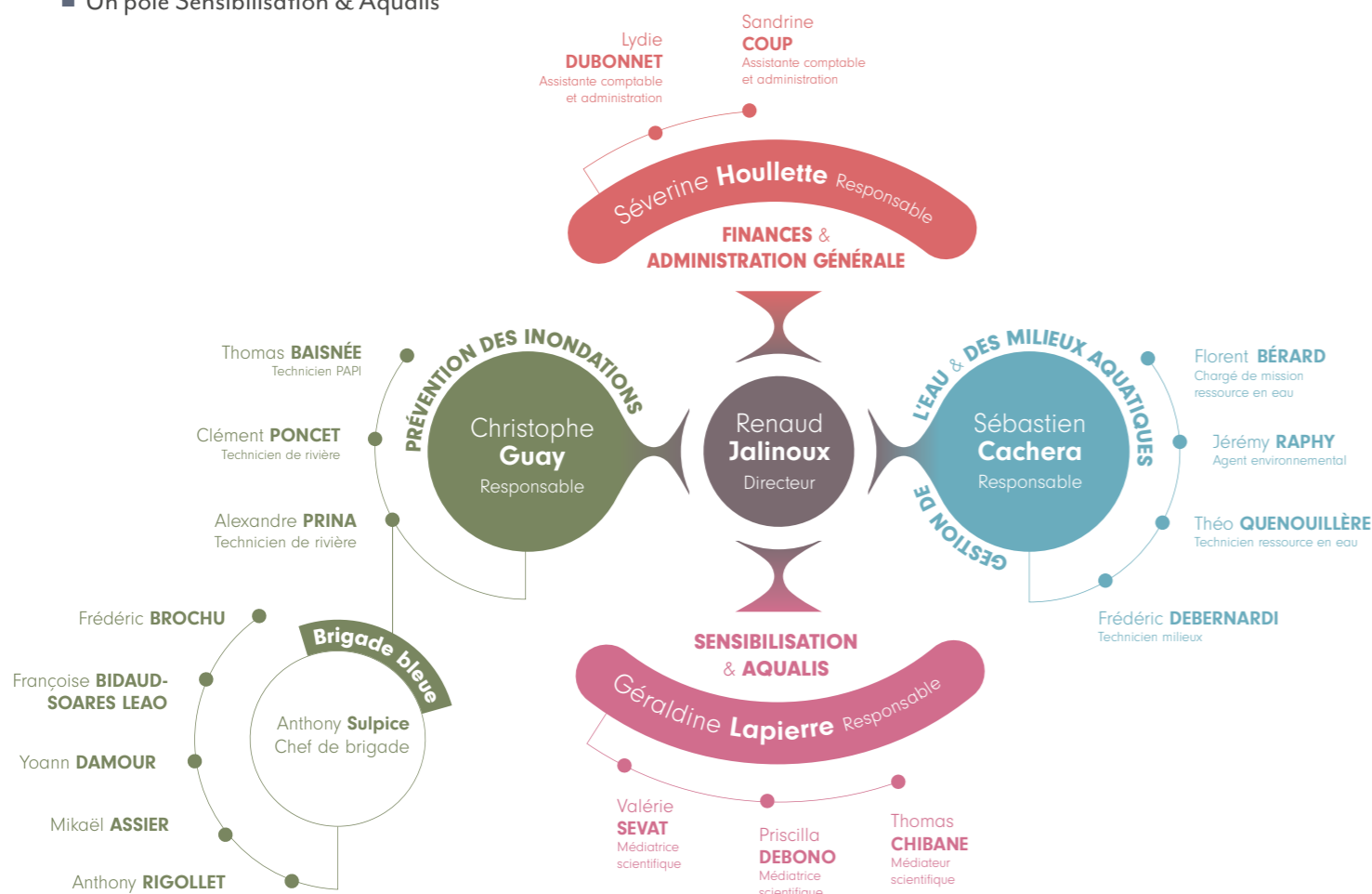
La structure comprend 23 agents :

- 1 ingénieur principal, directeur
- 1 attachée, responsable de pôle
- 2 ingénieurs principaux, responsables des pôles GEMA et PI
- 1 ingénieure, responsable de pôle
- 5 techniciens principal 2nd classe
- 1 rédacteur
- 2 adjointes administratifs principal 1^{ère} classe
- 2 agents de maîtrise principal
- 3 adjoints techniques principal 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques principal 2nd classe
- 3 adjoints techniques

LES PÔLES

Le CISALB est organisé en 4 pôles :

- Un pôle Finances et Administration générale
- Un pôle Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Un pôle Prévention des Inondations (PI)
- Un pôle Sensibilisation & Aqualis



LES RECETTES

Les recettes du CISALB sont :

- Les contributions des membres adhérents,
- Les subventions,
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le CISALB,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs,
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du CISALB.

Les règles de contributions des membres adhérents sont précisées dans le tableau suivant :

Compétences	Règles de contribution
PMVE	Au prorata de la population
GEMAPI	
Actions mutualisées	Au prorata de la population et de la superficie du bassin versant
Actions non mutualisées	Autofinancement assuré par l'EPCI concerné
Plaine de la Coua et vallon des Cavettes	2/3 Grand Chambéry 1/3 Grand Lac
Galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône	Au prorata des volumes rejetés par Grand Chambéry et Grand Lac

Les dépenses mutualisées de la GEMAPI comprennent :

- Les salaires chargés des agents affectés à cette compétence et mutualisés sur l'ensemble du bassin versant,
- Les actions transversales : étude générale (plan de gestion des rivières, gestion des invasives, DIG, etc.), communication (dépliants, panneaux, etc.), système d'alerte des crues, organisation des services, etc.

Les dépenses non mutualisées comprennent :

- Les salaires chargés de la brigade bleue de Grand Chambéry,
- Les travaux d'entretien,
- La maîtrise foncière et les études préalables à des travaux,
- Les travaux d'investissement.

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2023

Les chiffres ci-dessous sont ceux arrêtés au compte administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 479 700 €	4 795 226 €
Recettes	2 612 026 €	4 869 178 €
Résultat 2023	132 543 €	73 951 €
Résultat antérieur repris	952 543 €	152 674 €
Résultat net cumulé au 31/12/2023	908 824 €	226 626 €

Les reports 2023 s'élèvent à 389 926 € en dépenses et 395 622 € en recettes.

Les reports représentent les dépenses engagées sur l'année mais non payées au 31 décembre et les recettes attendues mais non perçues à la même date.

LES PRINCIPALES DÉPENSES 2023 EN TRAVAUX

Restauration écologique du Tillet	304 412 €HT
Inspection géotechnique complète de la galerie	272 665 €HT
Travaux de restauration de la zone humide de Moraz-Dessous	160 600 €HT
Études de classement des digues de classe C	141 154 €HT
Installation d'équipements de suivis hydrologiques	49 729 €HT
Restauration de la berge du ruisseau des Combes	39 962 €HT

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

L'ENJEU

La mise en œuvre d'une gestion collective de l'eau, garante du BON ÉTAT des rivières et des nappes dans le contexte du changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Résorber les déficits quantitatifs constatés dans les rivières,
- Réduire la pression de prélèvement sur les ressources en eau « fragiles »,
- Adapter les usages de l'eau au changement climatique (économies d'eau, substitution de ressource, ré-infiltration des eaux de pluie, sensibilisation des usagers),
- Suivre l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la concertation entre les EPCI membres, les communes, les services de l'État, l'Agence de l'eau,
- Suivre la disponibilité de l'eau et conduire les études de définition des objectifs de gestion,
- Définir les objectifs quantitatifs et les actions à mener, par masse d'eau,
- Accompagner les porteurs de projets d'usages de l'eau (agriculteurs, collectivités) dans la mise en place d'actions d'économies d'eau, de substitution de ressource etc,
- Accompagner les projets en apportant les éléments de connaissance nécessaires aux décisions des services instructeurs (DDT, Agence de l'eau),
- Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux de l'eau et du changement climatique.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Suivi hydrométrique de 9 cours d'eau : 99 jaugeages au total dont 49 avec bancarisation et traitement des données,
- Bilan ressource – usages – besoins des milieux aquatiques,
- Finalisation des études de volumes maximums prélevables sur 9 sources,
- Étude des débits de restitution de 3 sources du Sierroz amont,
- Accompagnement des communes dans la régularisation de dérivations de cours d'eau : plan d'eau de Challes-les-Eaux et canal des Usines de Cognin,
- Accompagnement technique et administratif de projets agricoles (soldes de subventions, nouveaux projets de stockage),
- Suivi du fonctionnement de la retenue agricole de la Villette,
- Équipement de 3 nouveaux sites de mesures de débit pour l'étude de la nappe de Chambéry,
- Animation de l'opération **EAU climat, on agit !**,
- Rédaction du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau,
- Présentation du PGRE au CODER de la DREAL à Lyon,
- Participation au groupe de travail économies d'eau de Grand Chambéry.

LA GESTION DES SÉCHERESSES

L'ENJEU

La gestion des usages de l'eau au regard de l'évolution climatique.

LES OBJECTIFS

- Disposer d'un suivi hydrologique des sécheresses,
- Participer à la gestion de crise.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser des mesures de débits et des reconnaissances visuelles pour caractériser l'état hydrique des rivières en période de sécheresse,
- Évaluer la gravité de la situation en temps réel et informer la DDT,
- Communiquer sur l'état des ressources (rivières, nappes) et les restrictions d'eau,
- Participer au comité départemental Suivi de la ressource en eau et des étiages,
- Établir un rapport d'événement.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Réalisation de 55 jaugeages entre juin et septembre,
- Cartographie et observation des assècs,
- Mise en place et suivi de sondes de températures dans les cours d'eau,
- Participation à 3 comités départementaux et aux ateliers de modification de l'arrêté-cadre sécheresse.

EAU CLIMAT, ON AGIT !

L'ENJEU

La gestion exemplaire et vertueuse de l'eau à l'échelle communale : sobriété, économie et adaptation.

LES OBJECTIFS

- Agir et communiquer en période de sécheresse,
- Connaître et suivre les consommations d'eau communales,
- Récupérer les eaux pluviales de toitures des équipements publics,
- Adapter les espaces verts pour moins consommer d'eau potable,
- Désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie,
- Économiser l'eau dans les bâtiments publics en luttant contre les fuites et les équipements aquavores,
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques,
- Lutter contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales,
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau,
- Susciter l'action citoyenne et soutenir les initiatives locales.

LES MISSIONS DU CISALB

- Promouvoir et animer la démarche,
- Assister les communes dans l'élaboration de leur plan d'actions,
- Accompagner les communes dans le montage technique, administratif et financier de leurs projets,
- Rechercher des subventions, candidater aux appels à projet de l'Agence de l'Eau,
- Organiser des journées techniques / partage d'expérience,
- Développer des outils de communication pour les communes,
- Promouvoir et déployer des outils de sensibilisation (plateau de jeu pour les scolaires).

LA GESTION DES POLLUTIONS

L'ENJEU

La préservation et la non-dégradation des rivières, des nappes et du lac.

L'OBJECTIF

Mettre en œuvre le protocole pollution établi avec les partenaires.

LES MISSIONS DU CISALB

- Se rendre physiquement sur le lieu de la pollution pour en évaluer la gravité,
- Participer à l'identification du pollueur,
- Coordonner l'action pendant et post-crise.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Signature de 7 nouvelles communes portant le nombre à 35 communes engagées, soit 85% de la population du bassin versant,
- **Le lac commence ICI en rien jeter** : Création et diffusion d'un flyer et d'une affiche. Organisation d'un événement de remise de 370 plaques inox et 200 pochoirs aux maires pour le marquage des grilles d'eaux pluviales,
- Création et impression du jeu de société ECOA,
- Organisation de 3 événements de remise du jeu ECOA aux communes engagées (soit 90 écoles élémentaires),
- Création et diffusion d'autocollants « eau de pluie » pour les citernes d'arrosage,
- Constitution du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de l'agence de l'eau. Opération lauréate permettant un taux de subvention de 70% sur 4 M€ de travaux/investissements portés par 29 communes,
- Accompagnement technique et financier de ces projets,
- Lancement de la page Facebook **EAU climat, on agit !**,
- Opération valorisée dans le programme court « À la Source » sur les chaînes du groupe France Télévision,
- Animation du stand **EAU climat, on agit !** à la fête de la science,
- Animation des Ambassadeurs du lac (2 classes) sur la thématique **EAU climat, on agit !**,
- Organisation d'une rencontre technique eau et fleurissement pour les communes des Bauges.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Mise en œuvre du protocole pollution : intervention sur 20 pollutions signalées dont 10 sur Grand Chambéry et 9 sur Grand Lac (nature des pollutions : hydrocarbures, fuel, lisiers, enduits de façade),
- Finalisation du protocole pollution dédié au lac.

Rédaction : F. Bérard / T. Quenouillère

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LE PLAN DE GESTION DU LAC DU BOURGET ET DU CANAL DE SAVIÈRES

L'ENJEU POUR LE LAC

L'équilibre entre les activités humaines et la préservation du BON ÉTAT du lac.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et des milieux lacustres (roselières, herbiers et sites sensibles),
- Mener une action prospective afin d'anticiper les évolutions des usages.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer la gouvernance du lac,
- Co-piloter la gestion piscicole avec l'État et les associations de pêche,
- Maîtriser la prolifération des espèces exotiques invasives (renouée du Japon),
- Sensibiliser les usagers du lac aux bonnes pratiques,
- Piloter la baisse du niveau du lac tous les 4 ans (2017, 2021, 2025, etc.),
- Évaluer l'état écologique du lac du Bourget,
- Accompagner Grand Lac dans sa candidature au programme Man and Biosphere.

L'ENJEU POUR LE CANAL DE SAVIÈRES

L'équilibre entre les activités humaines sur le canal et la préservation du BON ÉTAT de la masse d'eau.

LES OBJECTIFS

- Arbitrer les usages pour préserver la qualité de l'eau et le milieu naturel,
- Définir des règles de bonne conduite afin de limiter les conflits d'usage et respecter la nature,
- Partager les informations entre les différents gestionnaires du canal.

LES MISSIONS DU CISALB

- Animer le comité technique « Canal de Savières »,
- Participer aux groupes de travail spécifiques (navigation, foncier, etc.),
- Co-animer, avec la CNR, les ateliers de territoire pour définir une feuille de route des actions de la CNR dans le cadre de la prolongation de la concession sur le Rhône.

LES ACTIONS MENÉES SUR LE LAC EN 2023

- Animation de 2 comités techniques, 1 comité de lac et 1 comité des usagers,
- Animation de 2 conseils scientifiques,
- Déterrage de 125 plantules de renouée du Japon sur les rives du lac et du canal de Savières,
- Accompagnement de Grand Lac dans le processus de candidature au programme MAB de l'UNESCO,
- Réalisation de 9 sorties sur le lac pour sensibiliser 410 personnes aux bonnes pratiques estivales,
- Campagne annuelle de photos par drone permettant d'évaluer les gains écologiques des opérations de baisse exceptionnelle du niveau du lac du Bourget : + 20 % de surfaces de roselières gagnées,
- Coordination de la gestion piscicole, comprenant le suivi et l'analyse des captures de la pêche professionnelle et amateur, l'échantillonnage des poissons, l'encadrement du pacage lacustre et une expertise scientifique auprès de la DDT,
- Réalisation de 12 campagnes de prélèvements d'eau, de planctons et de poissons pour évaluer l'état du lac.

LES ACTIONS MENÉES SUR LE CANAL EN 2023

- Animation de 3 comités techniques,
- Participation à la rédaction du cahier des charges de consultation d'une étude de définition pour la restauration écologique des berges du canal de Savières (projet CNR).



Sensibilisation aux bonnes pratiques estivales

LA GESTION DES ZONES HUMIDES

L'ENJEU

L'accroissement des surfaces de zones humides et des services rendus associés (atténuation des crues, soutien des étiages des rivières, infiltration de l'eau vers la nappe, réservoir de biodiversité).

LES OBJECTIFS

- Protéger les 4 110 hectares de zones humides de notre bassin versant,
- Restaurer les 383 hectares de zones humides prioritaires,
- Entretenir les 10 hectares restaurés, actuellement en maîtrise foncière du CISALB.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des zones humides restaurées,
- Gérer les mesures compensatoires (relation administrative, technique et financière avec les pétitionnaires de projet impactant des zones humides).

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Travaux d'entretien de 6 zones humides de Grand Chambéry (1,2 ha),
- Travaux de restauration de la zone humide de Moraz-Dessous à Chambéry (0,6 ha),
- Travaux de restauration de la zone humide des Chassettes à La Ravoire (0,12 ha) dans le cadre de la mesure compensatoire de l'aménagement de la ZAE de la Cassine à Chambéry (pétitionnaire : CGLE),
- Travaux de restauration du boisement humide des Bauches (3,4 ha) et de remise à ciel ouvert sur 100 m du Nant du Bachet à Brison-St-Innocent,
- Étude d'opportunité de soutien d'étiage de la Deysse par les étangs de Crosagny-Beaumont.

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET LE SUIVI DES RIVIÈRES

L'ENJEU

L'atteinte du BON ÉTAT écologique des rivières.

L'OBJECTIF

- Améliorer la qualité écologique de tronçons rivières en agissant sur l'espace de la rivière pour diversifier les écoulements et végétaliser les berges avec des essences adaptées,
- Rétablir la continuité écologique en supprimant des obstacles (seuils) ou en aménageant des ouvrages (rampes, passes à poissons),
- Améliorer la trame verte pour augmenter la diversité floristique et augmenter l'ombrage pour s'adapter au réchauffement climatique,
- Évaluer l'état écologique des rivières.

LES MISSIONS DU CISALB

- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux,
- Effectuer l'entretien et le suivi écologique des tronçons restaurés,
- Réaliser et interpréter les campagnes d'évaluation de la qualité des rivières.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Travaux de restauration du Tillet dans l'hippodrome d'Aix-les-Bains (200 m de rivière remise à l'air libre),
- Travaux de restauration des berges du ruisseau des Combes au Bourget-du-Lac (60 m),
- Lancement de l'étude AVP de la restauration écologique de la Deysse à Entrelacs,
- Lancement de l'étude de définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Deysse,
- Élaboration du rapport de synthèse de l'observatoire de la qualité des rivières 2021-2022.
- Réalisation des analyses d'eau sur 10 rivières pour identifier l'état de contamination en pesticides.

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES ET DES OUVRAGES

L'ENJEU

Le bon écoulement des eaux (notamment en crue) et le bon état écologique des rivières.

LES OBJECTIFS

- Abattre, élaguer et débroussailler la végétation des berges,
- Enlever les amas de branches et débris jugés dangereux pour les crues,
- Curer les volumes de sédiments ou de vases jugés dangereux,
- Curer les plages de dépôts et les bassins d'écrêtement des crues,
- Nettoyer les grilles disposées à l'entrée des zones couvertes (busage, etc.),
- Assurer la maintenance des ouvrages hydrauliques manœuvrables,
- Gérer les espèces invasives (renouée du Japon, etc.)
- Planter des arbres et arbustes.

LES MISSIONS DU CISALB

- Définir et programmer les travaux,
- Réaliser les travaux, soit en régie, soit par des entreprises spécialisées.

LES ACTIONS MENÉES SUR GRAND LAC

Travaux forestiers (19 000 €HT)

- Le Sierroz dans la traversée d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix (4 secteurs),
- L'Albenche à Entrelacs, du pont des fleurs à la voie SNCF,
- Le Vinan à Chindrieux et Ruffieux en amont du hameau de Praz,
- Le nant Varon au Bourget-du-Lac à son embouchure avec la Leysse.

Travaux d'entretien (30 400 €HT)

- Enlèvement d'embâcles sur l'Albenche et la Deysse suite aux crues,
- Évacuation de gros arbres tombés en travers de la Leysse, de la Deysse, du nant de Pégis, de la Chaudanne lors de coups de vent,
- Travaux de protection de berges suite à une érosion sur l'Albenche,
- Fauche des berges du ruisseau de Saumont post-travaux (favoriser les plantations et lutte contre l'ambrosie).

Travaux d'entretien d'ouvrages (71 100 €HT)

- Fauche des bassins d'orages de Garins, Combo et Chevaline à Aix-les-Bains et Mouxy,
- Fauche du nant des Fougères à Grésy-sur-Aix,

- Fauche du bras de décharge de la Leysse au Bourget-du-Lac,
- Curage des bassins de Chevaline et de Boncelin à Aix-les-Bains,
- Curage des plages de dépôt du nant Clair, de Saumont, de la Cochette et des Grangettes,
- Curage de la grille sur le nant des Fougères à Grésy-sur-Aix,
- Entretien du tri-bois sur le Sierroz,
- Curage d'un fossé de drainage du bras de décharge de la Leysse.

LES ACTIONS MENÉES SUR GRAND ANNECY

Travaux forestiers (1 550 €HT)

- Le nant Dorsan dans la traversée de Saint-Félix.



Curage du bassin de Chevaline (Aix-les-Bains)



Fauche du déversoir de la Leysse (UDEP du Bourget-du-lac)



LES ACTIONS MENÉES SUR GRAND CHAMBÉRY

Travaux forestiers (11 200 €HT)

- La digue de la Leysse, du péage autoroutier à Savoie Technolac (La Motte-Servolex et Voglans),
- La Mère, de la RD 1006 au centre de La Ravoire,
- Le Nant Bruyant en amont de La Motte-Servolex,
- La Terneze en amont du hameau de La Guillère à La Thuile,
- Le Tillet à l'aval du hameau de Pomaray à Sonnaz.

Travaux d'entretien (16 800 €HT)

- Mise en sécurité d'arbres et évacuation de bois tombés dans la Curtine et le Nant Bruyant à La Motte-Servolex à la suite d'orages,
- Entretien des berges de la Mère et sélection d'arbres gênants situés dans l'axe des pistes de l'aéroport de Challes-les-Eaux,
- Évacuation de gros arbres tombés en travers de la Leysse à La Motte-Servolex et Voglans lors de crues,
- Diagnostic d'arbres remarquables sur l'Hyères à Cognin.

Travaux d'entretien d'ouvrages (91 800 €HT)

- Fauchage du lit mineur et des prairies du bras de décharge,
- Reprofilage du drain du lit mineur du bras de décharge (partie amont) et reprise du passage à gué intermédiaire,
- Curage du lit de l'Érier dans le secteur du Puits des Îles à Chambéry,
- Curage de la plage de dépôt des 3 prés sur la Boisserette à Challes-les-Eaux,
- Curage de la plage de dépôt du Merderet à Chambéry,
- Curage du lit de la Curtine à l'aval de la grille couchée à La Motte-Servolex,
- Fauchage des digues de la Leysse (juin et septembre).

Travaux de la brigade bleue

- 1 270 h de lutte contre les espèces végétales invasives,
- 2 400 h de travaux forestiers et recépage de la végétation,
- 1 600 h de débroussaillage des digues, des ouvrages, des accès et des berges,
- 410 h de plantation, de bouturage et de génie végétal,
- 800 h de nettoyage de plages de dépôt et de grilles.

Rédaction : A. Prina / C. Poncet



Fauche des digues de la Leysse (Chambéry)



Évacuation des arbres tombés en rivière



Les agents de la brigade bleue en action

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

LA GESTION COURANTE DES DIGUES

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés derrière les digues (22 500 personnes, 27 000 emplois et 36 000 personnes dans des ERP).

LES OBJECTIFS

- Procéder au classement des digues de classe B (19,4 km) et de classe C,
- Garantir le niveau de protection des 19,4 km de digues déclarées (Leyse, Hyères, Sierroz) pour lesquels le CISALB est responsable.

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les études réglementaires,
- Effectuer le suivi régulier des digues pour constater et surveiller des éventuels désordres (trous, affaissements, présence d'animaux fouisseurs, etc.),
- Débroussailler et faucher les talus pour permettre les inspections visuelles,
- Gérer la présence d'arbres constituant une menace pour la stabilité des digues,
- Maîtriser le foncier des portions de digues privées (achat ou convention),
- Conventionner avec les gestionnaires de réseaux présents dans les digues,
- Assurer une surveillance renforcée en période de forte crue pour détecter des désordres menaçants et anticiper une rupture brutale.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Mise en place du conventionnement avec les propriétaires pour la gestion des digues de classe C,
- Poursuite de la maîtrise d'ouvrage des études des digues de classe C avec dépôt de 2 dossiers de demande d'autorisation de digues et poursuite de l'élaboration des 5 dossiers restants,
- Fauche annuelle de 13,4 km de digues,
- Reprise du marquage au sol des points kilométriques (PK) sur la digue de l'Hyères à Chambéry,
- Suivi réglementaire et technique des ouvrages :
 - Mise en place de l'horodatage des prestations réalisées sur les digues,
 - Rédaction du rapport de surveillance 2022,
 - Visite Technique Approfondie des 20 km de digues de classe B,
 - Suivi des DT/DICT et encadrement des divers projets de tiers en interaction avec les systèmes d'endiguement (étude, autorisation, contrôle, suivi des travaux),
 - Intégration des digues de classe C dans le guichet unique DT-DICT.fr,
 - Obtention de l'arrêté préfectoral de classement et d'autorisation du système d'endiguement n°6 (Leyse et ouvrage de décharge des crues de la Leyse sur les communes du Bourget du Lac et de la Motte Servolex : triangle de Savoie-Technolac).



Fauche annuelle des digues



Visite technique approfondie (VTA) des digues



Marquage des PK sur les digues



LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

L'ENJEU

La sécurité des personnes et des biens situés dans les zones inondables des PPRi.

LES OBJECTIFS

- Améliorer la résilience du territoire,
- Protéger les personnes et les biens situés dans les zones les plus exposées,
- Réaliser les travaux nécessaires pour garantir le niveau de protection attendu sur les digues ou réparer des désordres ponctuels.

LES MISSIONS DU CISALB

- Améliorer la conscience du risque (repères de crues et panneaux informatifs),
- Consolider la prévision des crues pour améliorer la gestion de crise,
- Réduire la vulnérabilité des habitations, immeubles et ERP,
- Mener l'animation foncière nécessaire à la réalisation de travaux,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Pose de la silhouette Lamartine avec le repère des crues historique du lac,
- Pose de 5 panneaux de sensibilisation sur la prévention des inondations,
- Réalisation de 55 diagnostics de vulnérabilité d'habitations, d'immeubles et d'entreprises situés en zones inondables (La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barberaz, Savoie Technolac),
- Organisation d'un colloque sur la gestion de crise inondation en novembre 2023,
- Aménagement du Nant Petchi : finalisation de la procédure d'acquisitions foncières et réalisation des fouilles archéologiques préventives,
- Travaux de confortement des digues et de restauration de la Leyse aval entre les ponts de l'autoroute A41 et du Tremblay (projet global) :
 - Validation technique et financière du PRO du maître d'œuvre,
 - Finalisation des dossiers réglementaires,
 - Obtention d'un avis favorable en CNPN,
 - Poursuite de la négociation foncière.
- Travaux de confortement d'urgence de la digue rive droite sur 2,8 km :
 - Rédaction d'un porter à connaissance à destination de l'État sur les désordres observés sur la digue rive droite,
 - Obtention d'un arrêté préfectoral de travaux d'urgence,
 - Consultation pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux,
 - Déboisement de l'emprise des travaux d'urgence.
- Étude hydraulique du projet de bassin écrêteur sur la Chaudanne,
- Installation de 3 stations hydrologiques (Sierroz à Grésy-sur-Aix, Leyse à La Motte-Servolex, Ternèze à Puygros) et d'une nouvelle station météo (La Thuile),
- Modernisation d'une station de mesure des débits (Leyse à Chambéry),
- Renouvellement du marché de travaux d'urgence sur le territoire de compétence du CISALB,
- Travaux de protection contre les crues du Toron à Méry : validation technique et financière du PRO et négociation foncière avec signature de promesses de vente.



Sondages archéologiques



Déboisement avant travaux



Panneau de sensibilisation



Silhouette Lamartine

Rédaction : C. Guay / T. Baisnée

LA GALERIE DE REJET & LA COUA ET LES CAVETTES

LA GALERIE DE REJET AU RHONE

L'ENJEU

Le respect de l'arrêté préfectoral fixant les conditions de rejet dans le milieu naturel, les modalités d'entretien des ouvrages et le suivi du rejet et de son impact sur le milieu récepteur.

LES MISSIONS DU CISALB

- Produire le rapport annuel du suivi du rejet et de son impact sur le Rhône,
- Réaliser la visite technique bisannuelle (année impaire),
- Entretien des ouvrages (génie civil de la galerie et ouvrages hydrauliques annexes).

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Réalisation d'investigations géotechniques préalables à des travaux de confortement (58 carottages, 82 fenêtres de reconnaissance, purges, création du poste étanche dans la descenderie),
- Identification de 2 secteurs prioritaires de travaux d'urgence,
- Suivi réglementaire ICPE.

LES SITES DE LA COUA ET DES CAVETTES

L'ENJEU

Respecter l'arrêté préfectoral fixant les conditions de suivi des eaux superficielles et souterraines potentiellement impactées par les déchets sous-jacents (anciennes décharges).

LES MISSIONS DU CISALB

- Réaliser les campagnes de suivi des eaux,
- Produire le rapport bisannuel (année impaire),
- Entretien des 7,4 ha de zones humides et les 20 ha de prairies,
- Gérer les plantes invasives.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Inventaire faune, flore et réalisation du nouveau plan de gestion,
- Relevés piézométriques réguliers,
- Réalisation de 3 campagnes de suivi annuel sur les eaux superficielles et les eaux souterraines,
- Surveillance des espèces invasives (Renouée, Ambroisie, Paspale),
- Fauche tardive sur le site de la Coua et fauche en rotation sur le site des Cavettes,
- Gestion du niveau d'eau des étangs.

Rédaction : J. Raphy



Visite technique de la galerie de rejet au Rhône



Zone humide des Cavettes

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'ENJEU

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'eau et des milieux aquatiques et l'engagement du public vers un comportement résilient face au changement climatique.

LES OBJECTIFS

- Développer différents types d'actions pédagogiques sur les notions fondamentales de l'eau, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux afin d'informer, faire comprendre et engager à adopter des comportements d'adaptation adéquats,
- Soutenir l'information et la sensibilisation du public aux enjeux techniques portés par le CISALB,
- Valoriser les équipements pédagogiques dédiés pour mener ces actions de sensibilisation (Aqualis pour les actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et à la biodiversité, Lab'eaux pour les actions de sensibilisation à l'eau).

LES MISSIONS DU CISALB

- Concevoir et réaliser des activités pédagogiques auprès des scolaires, de la jeunesse et du grand public sur les thèmes de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité du territoire,
- S'inscrire dans les démarches supra (Journées thématiques annuelles, plans intercommunaux, projets de territoire) pour décupler l'impact des actions entreprises,
- Développer l'espace muséographique d'Aqualis comme support d'attractivité à une sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques,
- Développer des actions de sensibilisation au petit et au grand cycle de l'eau au sein du Lab'eaux,
- Développer les canaux de communication du web comme supports d'information régulière tant sur des sujets d'actualité que sur la valorisation des actions techniques et pédagogiques entreprises par le CISALB.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Conception et réalisation du jeu ECOA. Formations adultes associées sur la démarche **EAU Climat, on agit !**, distribution à 90 établissements scolaires du territoire,
- Mise en œuvre d'une exposition temporaire à Aqualis : Les roselières, poumons de biodiversité du lac du Bourget,
- Conception d'un escape game à Aqualis, inscrit dans la démarche **EAU Climat, on agit !**, dénommé ECOA, pour une mise en œuvre en 2024,
- Conception et réalisation de livrets pédagogiques 4-11 ans pour les visiteurs individuels d'Aqualis,
- Animation pédagogique de 460 activités scolaires (306 classes ; 6 861 participations) dont :
 - 19 classes dans le cadre du Plan nautique 73,
 - 44 classes dans le cadre des Itinéraires historiques et patrimoniaux 73 à Aqualis,
 - 2 classes d'Ambassadeurs du lac (53 élèves pour 11 activités en 2023),
 - 5 classes (111 élèves) dans le cadre de l'annuelle Journée de la pêche, des poissons et des oiseaux d'eau,
 - 2 classes (30 élèves) dans le cadre des Enfants du patrimoine,
 - 3 classes (160 élèves, 6 activités) dans le cadre de Je pagaie pour ma planète,
 - 9 classes (231 élèves) dans le cadre de la Fête de la science 2023,
 - 133 Ateliers du lac (1 023 enfants de 4-10 ans) pendant les vacances scolaires,
 - 21 groupes de centres de loisirs (377 enfants) en activités.
- Animation de 83 activités grand public (1 141 participants) :
 - 19 conférences-ateliers grand public à Aqualis (371 participants),
 - 35 activités thématiques à la demande à Aqualis et au Lab'eaux (649 participants) dont 4 Ateliers de l'eau,
 - 29 escape games à Aqualis (121 participants),
 - 1 rallye de l'eau à Aqualis (122 participants),
- Gestion de 9 814 visiteurs à Aqualis dont :
 - 4 273 en visites individuelles (avec médiation systématique),
 - 5 541 en activités pédagogiques (scolaires et grand public).
- Gestion de 1 299 visiteurs au Lab'eaux dont :
 - 1 151 participants en visites scolaires (62 activités),
 - 148 participants aux actions grand public.
- Actions de communication web sur les supports du CISALB et d'Aqualis avec 155 856 vues dont :
 - 62 236 visiteurs sur les sites internet,
 - 41 572 vues sur les réseaux sociaux,
 - 52 049 accès aux pages descriptives sur Google Map ou via une recherche Google.

Rédaction : G. Lapierre



Découverte de la biodiversité au lac du Bourget

